

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03063

Numéro SIREN : 351 185 889

Nom ou dénomination : 82-92 REAUMUR

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt 9753


Isabelle CLERC (Jul 24, 2020 14:27 GMT+2)

SAS 82-92 REAUMUR

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	SITUATION AU 31/12/2019			SITUATION AU 31/12/2018	PASSIF	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018
	BRUT	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	NET				
Associés - capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations Incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	Capital	16 885 254,00	16 885 254,00
Immobilisations Corporelles					Prime de Fusion	63 061,21	63 061,21
· Terrains	17 379 187,97	0.00	17 379 187,97	17 379 187,97	Primes d'Apport	0.00	0.00
· Constructions	23 077 061,44	8 271 264,68	14 805 796,76	15 449 850,44	Primes d'émission	0.00	0.00
· Mali technique de fusion	0.00	0.00	0.00	0.00	Réserves		
· Autres Immobilisations Corporelles	645,50	394,63	250,87	332,23	· Réserve Légale	1 688 526,00	1 688 526,00
· Immobilisations Corporelles en Cours	313 247,49	0.00	313 247,49	182 531,22	· Réserves Indisponibles	6 204 687,85	6 204 687,85
Immobilisations Financières					Report à Nouveau	3 766 742,90	6 612 714,86
· Participations	762,00	0.00	762,00	762,00	Résultat de l'Exercice	2 784 280,81	2 038 828,04
· Dépôts & Cautionnements	0,00	0.00	0,00	0,00			
Total Actif Immobilisé	40 770 904,40	8 271 659,31	32 499 245,09	33 012 663,86	Total Capitaux Propres	31 392 552,77	33 493 071,96
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
Avances & Acomptes Versés	0.00	0.00	0.00	0,00	Provisions pour Risques & Charges	0.00	0.00
Créances					Provision pour impôts	1 815 358,03	2 083 472,46
· Créances Clients	128 738,76	0,00	128 738,76	563 443,80	Total Provisions	1 815 358,03	2 083 472,46
· Comptes Rattachés	220 837,47	0.00	220 837,47	258 153,62	DETTES		
· Autres Créances	9 092,40	0.00	9 092,40	44 511,09	Emprunts & Dettes auprès des Ets de Crédit	0.00	0.00
Valeurs Mobilières de Placement	0.00	0.00	0.00	0.00	Emprunts & Dettes Financières Divers	1 619 033,78	1 623 456,18
Disponibilités	3 872 423,45	0.00	3 872 423,45	4 893 998,82	Avances & Acomptes Reçus	17 481,92	14 581,46
					Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	54 645,84	181 086,53
					Dettes Fiscales & Sociales	147 271,83	163 696,15
					Dettes sur Immobilisations & Comptes Ratt.	0.00	0.00
					Autres Dettes	1 539 161,00	1 175 791,00
Total Actif Circulant	4 231 092,08	0,00	4 231 092,08	5 760 107,33	Total Dettes	3 377 594,37	5 242 083,78
REGULARISATION					REGULARISATION		
Charges Constatées d'Avance	0,00	0.00	0,00	0,00	Produits Constatés d'Avance	144 832,00	37 615,45
Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	0.00	0.00	0.00	0.00	Ecart de Conversion Passif	0.00	0.00
Ecart de Conversion Actif	0.00	0.00	0.00	0.00			
Total Régularisation	0,00	0.00	0,00	0,00	Total Régularisation	144 832,00	37 615,45
TOTAL ACTIF	45 001 996,48	8 271 659,31	36 730 337,17	38 772 771,19	TOTAL PASSIF	36 730 337,17	38 772 771,19

CHARGES	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018	%	PRODUITS	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018	%
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres Achats & Charges Externes	376 603,68	771 767,32	48,80%	Revenus Locatifs			
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	421 497,06	315 919,30	133,42%	. Revenus des Immeubles	5 447 807,19	5 105 929,25	106,70%
Salaires & Traitements	0.00	0.00	NS	. Refacturation d'Assurances	1 700,07	1 604,44	105,96%
Charges Sociales	0.00	0.00	NS	. Refacturation d'Impôts	306 331,28	262 425,15	116,73%
Dotations aux Amortissements & Provisions				Produits des Activités Annexes			
. Dot.aux Amortissements sur Immobilisations	644 135,04	1 531 794,90	42,05%	. Commissions & Courtages	0.00	0.00	NS
. Dot.aux Amort.sur Frs d'Acquis.& Hon.de Comm.	0.00	0.00	NS	. Locations Diverses	0.00	0.00	NS
. Dot.aux Provisions sur Actif Circulant	0.00	0.00	NS	Reprises sur Amortissements & Provisions	0.00	429 970,32	NS
. Dot.aux Provisions pour Risques & Charges	0.00	0.00	NS	Transferts de Charges			
Autres Charges	302 435,17	0.00	NS	. Transferts de Charges sur Frais d'Acquisition	0.00	0.00	NS
				. Transferts de Charges sur Honoraires de Comm.	0.00	0.00	NS
				. Autres Transferts de Charges	0.00	0,00	NS
				Autres Produits	19 764,80	24 634,77	80,23%
Total Charges d'Exploitation	1 744 670,95	2 619 481,52	66,60%	Total Produits d'Exploitation	5 775 603,34	5 824 563,93	99,16%
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts & Charges Assimilées	0.00	0	NS	Intérêts & Produits Assimilés	2 721,99	9 536,63	28,54%
Différences Négatives de Change	0.00	0.00	NS	Différences Positives de Change	0.00	0.00	NS
Total Charges Financières	0.00	0,00	NS	Total Produits Financiers	2 721,99	9 536,63	#DIV/0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges Exceptionnelles sur Opérations de Gestion	0.00	0.00	NS	Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion	0.00	0.00	NS
Charges Exceptionnelles sur Opérations en Capital		0.00	NS	Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital	0.00	0.00	NS
Dotations aux Amortissements & Provisions	0.00	0.00	NS	Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	268 114,43	0,00	#DIV/0
Total Charges Exceptionnelles	0.00	0.00	NS	Total Produits Exceptionnels	268 114,43	0,00	#DIV/0
Participations des Salariés	0.00	0.00	NS				
Impôts sur les Bénéfices	1 517 488,00	1 175 791,00	129,06%				
TOTAL CHARGES	3 262 158,95	3 795 272,52	85,95%	TOTAL PRODUITS	6 046 439,76	5 834 100,56	#####
<i>Bénéfice</i>	2 784 280,81	2 038 828,04	136,56%	<i>Perte</i>	0.00	0.00	NS
TOTAL GENERAL	6 046 439,76	5 834 100,56	103,64%	TOTAL GENERAL	6 046 439,76	5 834 100,56	#####

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 14 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AGLM IMMO, a approuvé l'apport des parts de la SAS 82-92 REAUMUR détenues par La Mondiale à la SAS AGLM IMMO avec jouissance au 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2019, nous avons constaté un produit d'avance pour 144 832,00€ , correspondant à l'encaissement des loyers du 1er trimestre 2020.

La société 82-92 Réaumur est entrée dans le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2016.
Elle constate une charge d'IS de 1 517 488€ à payer de la société mère, SGAM AG2R LA MONDIALE.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états et les tableaux sont exprimés en euros dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Placements Immobiliers

Suite aux principes imposés par le règlement de l'ANC N°2014-03, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA :
son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

Habitation et bureaux pré 1945
Habitation et bureaux post 1945 hors « immeuble de grande hauteur »
Immeubles de grande hauteur
Entrepôts

Puis le prix de revient des constructions a été ventilé entre 6 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA:

Le clos couvert
Le gros œuvre
Le clos couvert
Les corps d'état techniques
Les corps d'état architecturaux
Le mobilier

Composants	DUREE EN ANNEE
GROS ŒUVRE - STRUCTURE	40
CLOS COUVERT - FACADES ET TOITURES	40
CORPS ETATS TECH. AGENCEMENT	15
CORPS ETATS TECH. INSTALLATIONS	25
CORPS ETATS ARCHI. AGENCEMENT	15
MOBILIER	8

L'immeuble Réaumur a été acquis en 2015. Suite à la réforme sur les composants en 2005, le composant « Structure » de l'immeuble aurait dû être amorti sur la durée d'amortissement restante, soit 40 ans. La durée réellement appliquée par l'ancien propriétaire a été la durée totale à amortir, soit 55 ans. Suite à cette erreur de l'ancien propriétaire, un complément d'amortissement a été par conséquent constaté en 2018 pour les années 2006 à 2017 pour un montant total de 887 659,85€.

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le prix de revient de chaque composant de l'immeuble au prorata de leur valeur brute.
Une provision pour dépréciation sur immeuble est constatée ligne à ligne dans la mesure où la valeur d'expertise fait apparaître une décote significative et présente un caractère durable.

b) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le fait générateur des créances est la date d'envoi des avis d'échéances.

En cas d'impayé après une relance simple (T+10 jours), une mise en demeure (T+20 jours pour habitation et T+30 jours pour les bureaux), une mise en jeu des garanties (T+45 jours) et un commandement de payer, il y a une assignation en désignant un avocat.

Dans ce cas, nous constatons la créance en client douteux.

c) REGLES FISCALES

La société 82-92 Réaumur a exercé une option pour faire partie du Groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE à compter du 1^{er} janvier 2016.

SGAM AG2R LA MONDIALE – 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôt et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la SGAM, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui lui seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

Le compte 69 « Impôts sur les bénéfices » enregistre l'effet de l'impôt sur le résultat imposable au taux d'impôt applicable à la société, en charge ou en produit selon son sens.

d) AUTRES INFORMATIONS

Dépôts de garantie des locataires

Montant total : 1 619 033,78 €

Cautions bancaires des locataires

Montant total : 718 927,28€

Informations sur la société consolidante

L'entité SAS 82-92 REAUMUR est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe La Mondiale, dont la société mère est la société La Mondiale dont le siège est situé au 32, avenue Emile Zola, 59 370 Mons-en-Baroeul (n° identification 775 625 635 RCS Lille), elle-même faisant partie du périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE dont le siège social est situé au 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS (n° identification 502 858 418 RCS Paris).

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA CERTIFICATION DES COMPTES : PROVISION POUR 6 304€ HT.

Provision pour risques et charges

Chaque année, au fil des dotations aux amortissements calculées sur la durée de 40 ans concernant la provision pour impôt différé, la société réintègre 1/40 des PV en sursis d'imposition sur la construction dans son résultat imposable et reprends une fraction de la provision pour impôt différé.

Le solde de la provision au 31/12/2019 est de 1 815 358,03 €.

L'article 84 de la loi de finances pour 2018 prévoit une baisse du taux d'IS jusqu'en 2022.

La provision pour impôt différé a été ajustée avec la prise en compte de cette baisse de taux.

Une reprise sur provisions et transfert de charges a été comptabilisée pour 268 114€, comprenant 66 768€ d'actualisation des taux et 201 345€ de dotation ajustant la provision imputable en 2019.

Ventilation du chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires correspond à des produits de location de biens immobiliers. Ces recettes sont complétées de produits accessoires, de refacturation de charges immobilières et de frais de fonctionnement.

Informations sur les organes de direction

Au titre de 2019, il n'a pas été alloué de rémunération aux organes de direction et d'administration.

Au sein du groupe LA MONDIALE a été constitué en juin 2012 le GIE LA MONDIALE EXECUTIVE qui emploie les membres du comité exécutif et qui a pour objet de définir et d'appliquer la stratégie de développement de chacune des sociétés du groupe et de coordonner les différentes fonctions opérationnelles nécessaires à la gestion dudit groupe.

La société n'a pas de salarié en direct. Elle bénéficie des services d'AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière.

e) COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

IMMOBILISATIONS	01/01/2019	Augmentations	Transferts	Diminutions	31/12/2019
- Terrains	17 379 187,97				17 379 187,97
- Constructions	23 077 061,44				23 077 061,44
- Autres immobilisations Corporelles	645,50				645,50
- Immobilisations en cours	182 531,22	130 716,27			313 247,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	762,00				762,00
- Autres	0,00				0,00
Totaux	40 640 188,13	130 716,27	0,00	0,00	40 770 904,40

Les participations sont comptabilisées à leur valeur historique

ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	01/01/2019	Augmentations	Transferts	Reprises	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Constructions	7 627 211,00	644 053,68			8 271 264,68
- Autres immobilisations Corporelles	313,27	81,36			394,63
Totaux	7 627 524,27	644 135,04	0,00	0,00	8 271 659,31

Conformément à l'article R 332-20-1 du Code des Assurances auquel est soumise la société
l'immeuble a fait l'objet d'une expertise par la Société CBRE dont les résultats
figurent dans le tableau ci- dessous :

IMMEUBLES	Valeur Brute	Amortissements & provisions	Valeur Nette Comptable	Valeur d'expertise
Réaumur 82-92 Réaumur Paris	40 770 142,40	8 271 659,31	32 498 483,09	157 756 000,00
Totaux	40 770 142,40	8 271 659,31	32 498 483,09	157 756 000,00

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
- Avances & acomptes versés	0,00	0,00	
- Clients et comptes rattachés	349 576,23	349 576,23	
- Autres créances	9 092,40	1 260,80	7 831,60
Totaux	358 668,63	350 837,03	7 831,60

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	montant brut	à un an au plus	à plus d'un an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0,00			
Avances & acomptes reçus	17 481,92	17 481,92		
Emprunts et dettes financières divers	1 619 033,78	795 088,04	231 357,65	592 588,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 645,84	7 656,24	46 989,60	
Dettes fiscales et sociales	147 271,83	147 271,83		
Dettes sur immobil. & cptes rattachés	0,00			
Autres dettes	1 539 161,00	1 539 161,00		
Totaux	3 377 594,37	2 506 659,03	278 347,25	592 588,09

Les factures fournisseurs sont réglées dès leur validation soit entre 30 et 45 jours

DETTE FOURNISSEURS	- 30 jours	> 30 et < 60 jours	+ 60 jours	Total TTC
FOURNISSEURS EXTERNES				
Fournisseurs (factures reçues) - 31/12/2018	230,17			230,17
Fournisseurs (factures reçues) - 31/12/2019	91,45			91,45
Fournisseurs (factures retenues garanties) - 31/12/2018				0,00
Fournisseurs (factures retenues garanties) - 31/12/2019				0,00
FOURNISSEURS INTERNES AU GROUPE				
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière - 31/12/2018				0,00
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière - 31/12/2019	-			0,00
TOTAL TTC				
TOTAL TTC - 31/12/2018	230,17	0,00	0,00	230,17
TOTAL TTC - 31/12/2019	91,45	0,00	0,00	91,45

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Totaux	0,00	0,00	0,00

NOTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

LA MONDIALE	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Locat & Ch. Locatives	1 000,00	1 000,00
GIE AG2R LA MONDIALE CASH	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation	762,00	762,00
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts sur C/C GIE AG2R La Mondiale Cash	0,00	0,00
DISPONIBILITES		
CC GIE AG2R La Mondiale Cash	3 870 697,80	4 893 975,81
EMPRUNT & DETTES AUPRES ETS CDT		
CC GIE AG2R La Mondiale Cash	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur C/C GIE AG2R La Mondiale Cash	2 721,99	9 536,63
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière	31/12/2019	31/12/2018
DETTES		
C/crt AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière	0,00	0,00
SGAM AG2R LA MONDIALE	31/12/2019	31/12/2018
AUTRES CREANCES		
C/crt Integ. Fisc. SGAM	0,00	0,00
AUTRES DETTES		
C/crt Integ. Fisc. SGAM	1 517 488,00	1 175 791,00

RECAPITULATIF	31/12/2019	31/12/2018
TITRES DE PARTICIPATION	762,00	762,00
AUTRES CREANCES	0,00	0,00
DISPONIBILITES	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
CHARGES D'EXPLOITATION	1 000,00	1 000,00
PRODUITS FINANCIERS	2 721,99	9 536,63
AUTRES DETTES	1 517 488,00	1 175 791,00
DISPONIBILITES	3 870 697,80	4 893 975,81
EMPRUNT & DETTES AUPRES ETS CDT	0,00	0,00

SAS 82-92 REAUMUR**AU 31 DECEMBRE 2019**

REPARTITION DU CAPITAL

	Nombre de parts	Capital
AGLM IMMO	1 420 000	16 885 254,00
(Parts de 11,89€)		
	1 420 000	16 885 254

L'associé dans la SAS 82-92 REAUMUR au 31 Décembre 2019 est la Société AGLM IMMO,
Les parts de la SAS 82-92 REAUMUR ont été apportés par l'AGE du 14 mars 2018 à la société AGLM IMMO, situé au
32, Avenue Emile Zola à MONS-EN-BAROEUL (59370) qui détient 100 % des parts composant le capital social.
La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe La Mondiale.

	SOLDE AU 31/12/2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2019
Capital	16 885 254,00			16 885 254,00
Prime de fusion	63 061,21			63 061,21
Reserve legale	1 688 526,00			1 688 526,00
Réserves Indisponibles	6 204 687,85			6 204 687,85
Report à nouveau	6 612 714,86		2 845 971,96	3 766 742,90
Ecart résultant du changement de méthode	0,00			0,00
Résultat	2 038 828,04	2 784 280,81	2 038 828,04	2 784 280,81
TOTAL	33 493 071,96	2 784 280,81	4 884 800,00	31 392 552,77

EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans le contexte actuel d'épidémie de « Covid-19 », pour tenir au mieux ses engagements, le Groupe a ajusté son Plan de continuité d'activité aux spécificités liées notamment aux mesures de confinement. En effet, AG2R LA MONDIALE est mobilisé et a identifié les principaux facteurs de risques suivants, non exhaustifs : le ralentissement économique observé pourrait avoir un impact sur l'activité opérationnelle ; l'épidémie pourrait affecter la santé des salariés et des prestataires du Groupe malgré la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations des autorités publiques (mise en place du télétravail notamment). Le Groupe a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité de ses activités .

Ainsi et dans les circonstances de marché actuelles, la solidité financière du Groupe, que viennent de montrer les résultats 2019, lui permet d'assurer l'ensemble de ses missions et ainsi d'aider le pays et ses assurés à se relever. Par ailleurs, la liquidité de son bilan, appréciée par Standard & Poor's et sa solvabilité élevée permettront à SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales entités, La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES, d'affronter la crise actuelle.

Cependant, il est très difficile à ce stade de quantifier les conséquences dans cet environnement inhabituel au niveau macro-économique et sur la solvabilité des entreprises, mais aussi au niveau de 82-92 Réaumur en particulier (impacts comptables et financiers).

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêté des comptes par le Président.



DECISIONS ADOPTEES PAR L'ACTIONNAIRE UNIQUE

LE 12 MAI 2020

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président ainsi que celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 784 280,81€.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique constatant l'absence d'obligation de production du rapport spécial du Commissaire aux comptes pour les SASU prend acte qu'aucune convention ou accord n'est intervenu au cours de l'exercice 2019.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2 784 280,81 € et le compte report à nouveau d'un montant de 3 766 742,90 € formant un total à affecter de 6 551 023,71 € de la façon suivante :

- distribution de dividendes pour un montant de 2 783 200 €, soit 1,96 € par action,
- affectation du solde au compte report à nouveau pour un montant de 3 767 823,71 €.

En 2016, il n'y a pas eu de distribution de dividendes. Mais le résultat 2017 a lui été distribué en partie, à hauteur de 1 292 200,00 € en 2018 pour 2 038 828,04 €.

QUATRIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique constatant la fin du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet KPMG SA, et la fin du mandat du Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet KPMG Audit FS1, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet KPMG SA.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

CINQUIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site Internet : www.kpmg.fr

82-92 REAUMUR S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
82-92 REAUMUR S.A.S.
32 Avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
Ce rapport contient 13 pages
Référence : RT-203-69

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30090101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
776 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 88 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 88 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

82-92 REAUMUR S.A.S.

Siège social : 32 Avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
Capital social : € 16 885 254

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'associé unique de la société 82-92 REAUMUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 82-92 REAUMUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Cote APE 6920Z
775 728 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 728 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation et le dépréciation des immeubles, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;





82-92 REAUMUR S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
12 mai 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 mai 2020

KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

ACTIF	SITUATION AU 31/12/2019			SITUATION AU 31/12/2018	PASSIF	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018
	BRUT	AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	NET				
Associés - capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Capital	16 885 254,00	16 885 254,00
Immobilisations Corporelles					Prime de Fusion	63 061,21	63 061,21
• Terrains	17 379 187,97	0,00	17 379 187,97	17 379 187,97	Primes d'émission	0,00	0,00
• Constructions	23 077 061,44	0,00	14 805 796,76	15 449 850,44	Réserves	1 688 526,00	1 688 526,00
• Mail technique de fusion	645,50	0,00	250,87	332,23	Réserve Légale	6 204 687,85	6 204 687,85
• Autres Immobilisations Corporelles	313 247,49	0,00	313 247,49	182 531,22	Réserves Indisponibles		
• Immobilisations Corporelles en Cours					Report à Nouveau	3 766 742,90	6 612 714,86
Immobilisations Financières	762,00	0,00	762,00	762,00	Résultat de l'exercice	2 784 280,81	2 038 828,04
• Participations	0,00	0,00	0,00	0,00			
• Dépôts & Cautionnements							
Total Actif Immobilisé	40 770 904,40	8 271 659,31	32 499 245,09	33 012 663,86	Total Capitaux Propres	31 392 552,77	33 493 071,96
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS		
Avances & Acomptes Versés	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour Risques & Charges	0,00	0,00
Créances					Provision pour impôts	1 815 358,03	2 083 472,46
• Créances Clients	128 738,76	0,00	128 738,76	563 443,80	Total Provisions	1 815 358,03	2 083 472,46
• Comptes Rattachés	220 837,47	0,00	220 837,47	258 153,62	DETTES		
• Autres Créances	9 092,40	0,00	9 092,40	44 511,09	Emprunts & Dettes auprès des Bs de Crédit	0,00	0,00
• Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts & Dettes Financières Diverses	1 619 033,78	1 623 456,18
Disponibilités	3 872 423,45	0,00	3 872 423,45	4 893 998,82	Avances & Acomptes Reçus	17 481,92	14 591,46
					Dettes Fournisseurs & Comptes Rattachés	54 645,84	181 086,53
					Dettes Fiscales & Sociales	147 271,83	163 696,15
					Dettes sur Immobilisations & Comptes Ratt.	0,00	0,00
					Autres Dettes	1 539 161,00	1 175 791,00
Total Actif Circulant	4 231 092,08	0,00	4 231 092,08	5 760 107,33	Total Dettes	3 377 594,37	5 242 083,78
REGULARISATION					REGULARISATION		
Charges Constatées d'Avance	0,00	0,00	0,00	0,00	Produits Constatés d'Avance	144 832,00	37 615,45
Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de Conversion Passif	0,00	0,00
Ecart de Conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total Régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	Total Régularisation	144 832,00	37 615,45
TOTAL ACTIF	45 001 996,48	8 271 659,31	36 730 337,17	38 772 771,19	TOTAL PASSIF	36 730 337,17	38 772 771,19

CHARGES	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018	%	PRODUITS	SITUATION AU 31/12/2019	SITUATION AU 31/12/2018	%
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
Autres Achats & Charges Evénements	376 603,68	771 767,32	48,80%	Revenus Locatifs	5 447 807,19	5 105 929,25	106,70%
Impôts, Taxes & Versements Assinilés	421 497,06	315 919,30	133,42%	Revenus des Immeubles	1 700,07	1 604,44	105,96%
Salaires & Traitements	0,00	0,00	NS	Restitutions d'Impôts	306 331,28	262 425,15	116,73%
Charges Sociales	0,00	0,00	NS	Produits des Activités Annexes	0,00	0,00	NS
Dotations aux Amortissements & Provisions	644 135,04	1 531 794,90	42,05%	Commissions & Courtages	0,00	0,00	NS
Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	0,00	0,00	NS	Locations Diverses	0,00	0,00	NS
Dotations Amort sur P&A & Hon. de Comm.	0,00	0,00	NS	Reprises sur Amortissements & Provisions	0,00	429 970,32	NS
Dotations Provisions sur Actif Circulant	0,00	0,00	NS	Transferts de Charges	0,00	0,00	NS
Dotations Provisions pour Risques & Charges	0,00	0,00	NS	Transferts de Charges sur Frais d'Acquisition	0,00	0,00	NS
Autres Charges	302 435,17	0,00	NS	Transferts de Charges sur Honoraires de Comm.	0,00	0,00	NS
				Autres Transferts de Charges	0,00	0,00	NS
				Autres Produits	19 764,80	24 634,77	80,23%
Total Charges d'Exploitation	1 744 670,95	2 619 481,52	66,60%	Total Produits d'Exploitation	5 775 603,34	5 824 563,93	99,16%
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts & Charges Assimilées	0,00	0	NS	Intérêts & Produits Assimilés	2 721,99	9 336,63	28,54%
Différences Négatives de Change	0,00	0,00	NS	Différences Positives de Change	0,00	0,00	NS
Total Charges Financières	0,00	0,00	NS	Total Produits Financiers	2 721,99	9 336,63	#DIV/0
CHARGES EXCEPTIONNELLES				PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Charges Exceptionnelles sur Opérations de Gestion	0,00	0,00	NS	Produits Exceptionnels sur Opérations de Gestion	0,00	0,00	NS
Charges Exceptionnelles sur Opérations en Capital	0,00	0,00	NS	Produits Exceptionnels sur Opérations en Capital	0,00	0,00	NS
Dotations aux Amortissements & Provisions	0,00	0,00	NS	Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	268 114,43	0,00	#DIV/0
Total Charges Exceptionnelles	0,00	0,00	NS	Total Produits Exceptionnels	268 114,43	0,00	#DIV/0
Participations des Salariés	0,00	0,00	NS				
Impôts sur les Bénéfices	1 517 488,00	1 175 791,00	129,06%				
TOTAL CHARGES	3 262 158,95	3 795 272,52	85,95%	TOTAL PRODUITS	6 046 439,76	5 834 100,56	#####
Bénéfice	2 784 280,81	2 038 828,04	136,56%	Perte	0,00	0,00	NS
TOTAL GENERAL	6 046 439,76	5 834 100,56	103,64%	TOTAL GENERAL	6 046 439,76	5 834 100,56	#####

SAS 82-92 REAUMUR

AU 31 DECEMBRE 2019

I FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 14 mars 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AGLM IMMO, a approuvé l'apport des parts de la SAS 82-92 REAUMUR détenues par La Mondiale à la SAS AGLM IMMO avec jouissance au 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2019, nous avons constaté un produit d'avance pour 144 832,00€, correspondant à l'encassement des loyers du 1er trimestre 2020.

La société 82-92 Réaumur est entrée dans le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2016. Elle constate une charge d'IS de 1 517 488€ à payer de la société mère, SGAM AG2R LA MONDIALE.

II PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états et les tableaux sont exprimés en euros dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Placements Immobiliers

Suite aux principes Imposés par le règlement de l'ANC N°2014-03, la société s'est conformée aux recommandations de la FFSA :

son patrimoine immobilier a fait l'objet d'une classification des immeubles en fonction de leurs caractéristiques :

- Habitation et bureaux pré 1945
- Habitation et bureaux post 1945 hors « Immeuble de grande hauteur »
- Immeubles de grande hauteur
- Entrepôts

Puis le prix de revient des constructions a été ventilé entre 6 grands composants, les pourcentages de répartition étant déterminés selon la grille de répartition proposée par la FFSA :

- Le clos couvert
- Le gros œuvre
- Le clos couvert
- Les corps d'état techniques
- Les corps d'état architecturaux
- Le mobilier

Composants	DUREE EN ANNEE
GROS ŒUVRE - STRUCTURE	40
CLOS COUVERT - FACADES ET TOITURES	40
CORPS ETATS TECH. AGENCEMENT	15
CORPS ETATS TECH. INSTALLATIONS	25
CORPS ETATS ARCHI. AGENCEMENT	15
MOBILIER	8

L'immeuble Réaumur a été acquis en 2015. Suite à la réforme sur les composants en 2005, le composant « Structure » de l'immeuble aurait dû être amorti sur la durée d'amortissement restante, soit 40 ans. La durée réellement appliquée par l'ancien propriétaire a été la durée totale à amortir, soit 55 ans. Suite à cette erreur de l'ancien propriétaire, un complément d'amortissement a été par conséquent constaté en 2018 pour les années 2006 à 2017 pour un montant total de 887 659,85€.

La société a opté, pour ses acquisitions réalisées à compter de 2005, pour l'incorporation des frais d'acquisition dans le prix de revient de chaque composant de l'immeuble au prorata de leur valeur brute.

Une provision pour dépréciation sur immeuble est constatée ligne à ligne dans la mesure où la valeur d'expertise fait apparaître une décote significative et présente un caractère durable.

b) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le fait générateur des créances est la date d'envoi des avis d'échéances.

En cas d'impayé après une relance simple (T+10 jours), une mise en demeure (T+20 jours pour habitation et T+30 jours pour les bureaux),

une mise en jeu des garanties (T+45 jours) et un commandement de payer, il y a une assignation en désignant un avocat.

Dans ce cas, nous constatons la créance en client douteux.

c) REGLES FISCALES

La société 82-92 Réaumur a exercé une option pour faire partie du Groupe fiscal constitué par SGAM AG2R LA MONDIALE à compter du 1^{er} janvier 2016.

SGAM AG2R LA MONDIALE - 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

Les Entités Intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités Intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités Intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité Intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par la groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités Intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités Intégrées seront privées des crédits d'impôt et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la SGAM, les tarifs de l'impôt sur les sociétés sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui lui seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

Le compte 69 « Impôts sur les bénéfices » enregistre l'effet de l'impôt sur le résultat imposable au taux d'impôt applicable à la société, en charge ou en produit selon son sens.

d) AUTRES INFORMATIONS

Dépôts de garantie des locataires

Montant total : 1 619 033,78 €

Cautions bancaires des locataires

Montant total : 718 927,28€

Informations sur la société consolidante

L'entité SAS 82-92 REAUMUR est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe La Mondiale, dont la société mère est la société La Mondiale dont le siège est situé au 32, avenue Emile Zola, 59 370 Mons-en-Baroeul (n° Identification 775 625 635 RCS Lille), elle-même faisant partie du périmètre de combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE dont le siège social est situé au 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS (n° Identification 502 856 416 RCS Paris).

MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA CERTIFICATION DES COMPTES : PROVISION POUR 6 304€ HT.

Provision pour risques et charges

Chaque année, au fil des dotations aux amortissements calculées sur la durée de 40 ans concernant la provision pour impôt différé, la société réintègre 1/40 des PV en suris d'imposition sur la construction dans son résultat imposable et reprends une fraction de la provision pour impôt différé.

Le solde de la provision au 31/12/2019 est de 1 815 358,03 €.

L'article 84 de la loi de finances pour 2018 prévoit une baisse du taux d'IS jusqu'en 2022.

Le provision pour impôt différé a été ajustée avec la prise en compte de cette baisse de taux.

Une reprise sur provisions et transfert de charges a été comptabilisée pour 268 114€, comprenant 66 768€ d'actualisation des taux et 201 345€ de dotation ajustant la provision imputable en 2019.

Ventilation du chiffre d'affaires net

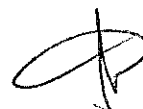
Le chiffre d'affaires correspond à des produits de location de biens immobiliers. Ces recettes sont complétées de produits accessoires, de refacturation de charges immobilières et de frais de fonctionnement.

Informations sur les organes de direction

Au titre de 2019, il n'a pas été alloué de rémunération aux organes de direction et d'administration.

Au sein du groupe LA MONDIALE a été constitué en juin 2012 le GIE LA MONDIALE EXECUTIVE qui emploie les membres du comité exécutif et qui a pour objet de définir et d'appliquer la stratégie de développement de chacune des sociétés du groupe et de coordonner les différentes fonctions opérationnelles nécessaires à la gestion dudit groupe.

La société n'a pas de salarié en direct. Elle bénéficie des services d'AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière.



SAS 82-92 REAUMUR

AU 31 DECEMBRE 2019

e) COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	01/01/2019	Augmentations	Transferts	Diminutions	31/12/2019
- Terrains	17 379 187,97				17 379 187,97
- Constructions	23 077 061,44				23 077 061,44
- Autres Immobilisations Corporelles	645,50				645,50
- Immobilisations en cours	182 531,22	130 716,27			313 247,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	762,00				762,00
- Autres	0,00				0,00
Totaux	40 640 188,13	130 716,27	0,00	0,00	40 770 904,40

Les participations sont comptabilisées à leur valeur historique

ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	01/01/2019	Augmentations	Transferts	Reprises	31/12/2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Constructions	7 627 211,00	644 053,68			8 271 264,68
- Autres Immobilisations Corporelles	313,27	81,36			394,63
Totaux	7 627 524,27	644 135,04	0,00	0,00	8 271 659,31

Conformément à l'article R 332-20-1 du Code des Assurances auquel est soumise la société
l'immeuble a fait l'objet d'une expertise par la Société CBRE dont les résultats
figurent dans le tableau ci- dessous :

IMMEUBLES	Valeur Brute	Amortissement & provisions	Valeur Nette Comptable	Valeur d'expertise
Réaumur 82-92 Réaumur Paris	40 770 142,40	8 271 659,31	32 498 483,09	157 756 000,00
Totaux	40 770 142,40	8 271 659,31	32 498 483,09	157 756 000,00

SAS 82-92 REAUMUR

AU 31 DECEMBRE 2019

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
- Avances & acomptes versés	0,00	0,00	
- Clients et comptes rattachés	349 576,23	349 576,23	
- Autres créances	9 092,40	1 260,80	7 831,60
Totaux	358 668,63	350 837,03	7 831,60

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	montant brut	à un an au plus	à plus d'un an à 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0,00			
Avances & acomptes reçus	17 481,92	17 481,92		
Emprunts et dettes financières divers	1 619 033,78	795 088,04	231 357,65	592 588,09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 645,84	7 656,24	46 989,60	
Dettes fiscales et sociales	147 271,83	147 271,83		
Dettes sur immobil., & cptes rattachés	0,00			
Autres dettes	1 539 161,00	1 539 161,00		
Totaux	3 377 594,37	2 506 659,03	278 347,25	592 588,09

Les factures fournisseurs sont réglées dès leur validation soit entre 30 et 45 jours

DETTES FOURNISSEURS	- 30 jours	> 30 et < 60 jours	+ 60 jours	Total TTC
FOURNISSEURS EXTERNES				
Fournisseurs (factures reçues) - 31/12/2018	230,17			230,17
Fournisseurs (factures reçues) - 31/12/2019	91,45			91,45
Fournisseurs (factures retenues garanties) - 31/12/2018				0,00
Fournisseurs (factures retenues garanties) - 31/12/2019				0,00
FOURNISSEURS INTERNES AU GROUPE				
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière - 31/12/2018				0,00
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière - 31/12/2019	-			0,00
TOTAL TTC				
TOTAL TTC - 31/12/2018	230,17	0,00	0,00	230,17
TOTAL TTC - 31/12/2019	91,45	0,00	0,00	91,45

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant brut	à un an au plus	à plus d'un an
Totaux	0,00	0,00	0,00

SAS B2-92 REAUMUR

AU 31 DECEMBRE 2019

NOTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

LA MONDIALE	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Locat & Ch. Locatives	1 000,00	1 000,00
GIE AG2R LA MONDIALE CASH	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titres de participation	762,00	762,00
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts sur C/C GIE AG2R La Mondiale Cash	0,00	0,00
DISPONIBILITES		
CC GIE AG2R La Mondiale Cash	3 870 697,80	4 893 975,81
EMPRUNT & DETTES AUPRES ETS CDT		
CC GIE AG2R La Mondiale Cash	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts sur C/C GIE AG2R La Mondiale Cash	2 721,99	9 536,63
AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière	31/12/2019	31/12/2018
DETTE		
C/crt AG2R LA MONDIALE Gestion Immobilière	0,00	0,00
SGAH AG2R LA MONDIALE	31/12/2019	31/12/2018
AUTRES CREANCES		
C/crt Integ. Fisc. SGAM	0,00	0,00
AUTRES DETTES		
C/crt Integ. Fisc. SGAM	1 517 488,00	1 175 791,00

RECAPITULATIF	31/12/2019	31/12/2018
TITRES DE PARTICIPATION	762,00	762,00
AUTRES CREANCES	0,00	0,00
DISPONIBILITES	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
CHARGES D'EXPLOITATION	1 000,00	1 000,00
PRODUITS FINANCIERS	2 721,99	9 536,63
AUTRES DETTES	1 517 488,00	1 175 791,00
DISPONIBILITES	3 870 697,80	4 893 975,81
EMPRUNT & DETTES AUPRES ETS CDT	0,00	0,00

SAS 82-92 REAUMUR

AU 31 DECEMBRE 2019

REPARTITION DU CAPITAL

	Nombre de parts	Capital
AGLM IMMO	1 420 000	16 885 254,00
(Parts de 11,89C)		
	1 420 000	16 885 254

L'associé dans la SAS 82-92 REAUMUR au 31 Décembre 2019 est la Société AGLM IMMO,
Les parts de la SAS 82-92 REAUMUR ont été apportés par l'AGE du 14 mars 2019 à la société AGLM IMMO, situé au
32, Avenue Emile Zola à MONS-EN-BAROEUL (59370) qui détiennent 100 % des parts composant le capital social.
La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe La Mondiale.

	SOLDE AU 31/12/2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE AU 31/12/2019
Capital	16 885 254,00			16 885 254,00
Prime de fusion	63 051,21			63 051,21
Reserve légale	1 688 526,00			1 688 526,00
Reserves Indisponibles	6 204 687,85			6 204 687,85
Report à nouveau	6 612 714,96		2 845 971,96	3 766 742,90
Ecart résultant du changement de méthode	0,00			0,00
Résultat	2 038 828,04	2 784 280,81	2 038 828,04	2 784 280,81
TOTAL	33 493 071,96	2 784 280,81	4 884 800,00	31 392 552,77

EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans le contexte actuel d'épidémie du « Covid-19 », pour tenir au mieux ses engagements, le Groupe a ajusté son Plan de continuité d'activité aux spécificités liées notamment aux mesures de confinement. En effet, AG2R LA MONDIALE est mobilisé et a identifié les principaux facteurs de risques suivants, non exhaustifs : le ralentissement économique observé pourrait avoir un impact sur l'activité opérationnelle ; l'épidémie pourrait affecter la santé des salariés et des prestataires du Groupe malgré la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations des autorités publiques (mise en place du télétravail notamment). Le Groupe a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité de ses activités .

Ainsi et dans les circonstances de marché actuelles, la solidité financière du Groupe, qui viennent de montrer les résultats 2019, lui permet d'assurer l'ensemble de ses missions et ainsi d'aider le pays et ses assurés à se relever. Par ailleurs, la liquidité de son bilan, appréciée par Standard & Poor's et sa solvabilité élevée permettront à SGAM AG2R LA MONDIALE et ses principales entités, La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES, d'affronter la crise actuelle.

Cependant, il est très difficile à ce stade de quantifier les conséquences dans cet environnement inhabituel au niveau macro-économique et sur la solvabilité des entreprises, mais aussi au niveau de 82-92 Réaumur en particulier (Impacts comptables et financiers).

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et la date d'arrêt des comptes par le Président.

